



Conditions de mise à disposition des lunettes PSiO

1. Accès au service

- La location des lunettes PSiO est réservée aux membres de l'association SOS Burn Out France.
- Pour toute personne extérieure, il est possible d'adhérer en réglant les frais d'adhésion annuels 30,00€.

2. Modalités de location

- La mise à disposition des lunettes PSiO est effectuée sur réservation et sous réserve de disponibilité.
- Une participation financière de 50,00€ pour une semaine ou 85,00€ pour 2 semaines est demandée.
- Une caution de 600,00€ (non encaissée) sera demandée lors du retrait de l'appareil, servant uniquement en cas de détérioration du matériel.

3. Utilisation du matériel

- Les lunettes doivent être utilisées conformément à la notice d'utilisation.
- L'utilisateur s'engage à en faire un strict usage personnel.
- Toute dégradation, perte ou vol engage la responsabilité du locataire. Les réparations ou remplacements éventuels seront à sa charge.

4. Responsabilités

- L'association décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme ou de réaction individuelle liée à l'usage des lunettes.
- L'utilisateur reconnaît avoir été informé que les lunettes PSiO ne se substituent pas à un traitement médical.

5. Retour du matériel

- L'intégralité du matériel doit être restitué à la date prévue.
- En cas de retard, une pénalité de 10,00€/jour pourra être appliquée.

Fait à , le

Nom et signature de l'adhérent :